

LA GARDE À VUE DE L'ENFANT

La garde à vue est le fait pour la police ou la gendarmerie de retenir dans leurs locaux, une personne suspectée d'une infraction pendant une durée prévue par la loi.

Il est à noter qu'un enfant de moins de 14 ans ne peut pas être mis en garde à vue. Ainsi, seul l'enfant de plus de 14 ans peut être mis en garde à vue.

Selon la loi, la garde à vue d'un enfant ne doit pas dépasser 20 heures de temps. Néanmoins, il est possible de la prolonger de 10 heures, si le Procureur de la République l'autorise (art. 305 du CE).

Exemple : Je m'appelle Ayétan. J'ai douze ans. Selon la loi, on ne peut pas me mettre en garde à vue, quel que soit ce que je fais. Je le sais, mais je ne ferai rien de mauvais.

Exemple : Kokou est âgé de 15 ans. Il a été mis en garde à vue le mardi 25 juin 2022 à 10h 30. Sa garde à vue doit prendre fin au plus tard le mercredi, 26 juin 2022, à 6h 30, soit 20 heures de temps. Mais, cette durée peut être prolongée jusqu'à 16h 30, soit 10 heures de temps de plus, si et seulement si le Procureur est d'accord.

L'enfant gardé a le droit :

- ❖ D'être informé de ce qui lui est reproché et de ses droits ;
- ❖ D'être entendu en présence de ses parents, d'un tuteur ou de son représentant légal ;
- ❖ Que la décision de la garde à vue lui soit communiquée immédiatement ;
- ❖ D'être assisté par un représentant d'une institution de protection de l'enfance, si ses parents ou son tuteur n'ont pas pu être informés ;
- ❖ De faire appel à un avocat, s'il ne l'a pas fait au début de l'arrestation ou qu'un avocat lui soit désigné d'office ;
- ❖ De demander un examen médical ;
- ❖ D'être traité avec humanité, dans le respect de ses droits et de sa dignité ;
- ❖ D'être informé du contenu du procès-verbal et de donner son accord à travers la pose de son empreinte comme signature .

Le procès-verbal est un document contenant l'ensemble des faits relatés pendant l'interrogatoire du suspect.

NB:

- ☐ La garde à vue ne veut pas dire que celui qui est gardé est coupable. L'enfant gardé ne devrait donc pas être traité comme s'il était coupable.
- ☐ L'enfant doit être gardé avec les enfants de même sexe que lui et être séparé des adultes
- ☐ Lorsque l'enfant ne comprend pas le français, tout ce qui le concerne dans la procédure doit lui être expliqué dans la langue qu'il comprend.



Exemple : Je m'appelle Mazalou. Je suis Kabyè, je ne comprends pas français. À la police, on doit m'expliquer tout ce qui se passe en Kabyè.

Important : Lorsqu'une fille est en garde à vue, il est important de prendre en considération ses besoins spécifiques en tant que jeune fille.